

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 40  
Votes exprimés : 40  
POUR : 40  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
10 septembre 2024  
Date d'affichage :  
10 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKEPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART, absente excusé (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU , absent excusé (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Bruno CHARMET – Pierre-Yves ROY – Philippe LARDIN – Jean-Marie MAURICE – Hervé PASCAULT – Philippe DESCHAUMES – Michel GCHWEINDER -  
Absents : Daniel RAVERAT - Bertrand LEBLANC –  
Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**BUDGET PRINCIPAL  
DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin d'intégrer dans le budget principal les crédits nécessaires pour les régularisations des fractions compensatoires de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la C.V.A.E. et d'une attribution de compensation, le reversement de la taxe de séjour, le financement des travaux de l'école de JOUX LA VILE via la subvention d'équilibre au budget annexe écoles, l'étude de faisabilité relative au projet de création d'un terrain multisports à NOYERS SUR SEREIN et le F.P.I.C., il propose les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Article 7392221 – Reversement F.P.I.C.	+ 1 800 €
Article 73928 – Autres reversements sur droits d'enregistrement	+ 1 700 €
Article 73951 – Fraction compensatoire de la TFPB et TH sur RP	+ 2 600 €
Article 73952 – Fraction compensatoire sur CVAE	+ 2 300 €
Article 7398 – Reversement, restitutions et prélèvements	+ 7 000 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 5 000 €
Article 65821 – Déficits budgets annexes à caractère administratif	+ 256 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 277 300 €</b>

Recettes de fonctionnement

Article 732221 – F.P.I.C.	+ 2 400 €
Article 7328 – Autres fiscalités reversées	+ 1 700 €
Article 741124 – Dotation d'intercommunalité	+ 34 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 38 100 €</b>

Dépenses d'investissement

Article 2031 – Frais études	+ 5 000 €
-----------------------------	-----------

Recettes d'investissement

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 5 000 €
--	-----------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE d'effectuer les modifications sur le budget principal telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL

Le Président,  
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 20/09/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2024

Application agréée E-legalite.com